



Quels sont les droits d'un père travaillant dans la restauration

Par **celinejrt**, le **23/02/2009** à **03:43**

bonsoir j'ai deux enfants avec mon ex-compagnon âgé de 8 ans et 2 ans. Mon ex-compagnon est maître d'hôtel, il prend les enfants du mardi 16h30 au jeudi 08h30 et très rarement pour les vacances. C'était un arrangement à l'amiable, il est en concubinage, il a eu un autre enfant, je n'ai pas de vie sociale du coup et j'aimerais qu'ils prennent ces enfants 1 week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires tout en lui laissant, s'il le souhaite, du mardi au jeudi car ce sont ces jours de repos. Puis obtenir du juge de les prendre 1 week-end sur deux et la moitié des vacances même si il travaille dans l'hôtellerie? merci de votre réponse

Par **BOOBAA59**, le **24/02/2009** à **10:41**

Bonjour, La personne avec qui il a refait sa vie peut être considérée comme la personne qui peut s'occuper de vos enfants quand il travaille le week-end par exemple. Soumettez-lui l'idée que sa compagne peut venir chercher les enfants et s'en occuper si lui n'est pas disponible.

Par **celinejrt**, le **24/02/2009** à **17:30**

bonjour merci pour votre réponse mais vous êtes sûre que le juge peut prendre en compte l'emploi du temps de sa compagne? et pour la moitié des vacances scolaires car il ne les prend très rarement

Par **BOOBAA59**, le **24/02/2009** à **18:25**

Lorsque vous vous êtes séparé, y a-t-il eu passage devant un avocat pour notifier votre commun accord? Si oui, sur le document doit apparaître le traditionnel 1 week end sur 2 et la moitié des vacances plus une clause qui stipule qu'il peut prendre le ou les enfants pendant son jour de repos (je suis dans la même situation que vous avec un ex qui est cuisinier..). Si non, je vous conseille de passer devant un avocat pour notifier tout cela, c'est mieux. Néanmoins, si le papa travaille le week end (profession oblige), vous ne pouvez pas les imposer. Tout dépend des relations que vous entretenez avec lui et sa compagne. Tenez moi informé, si je peux vous aider ce sera avec plaisir.

Par **celinejrt**, le **25/02/2009** à **03:40**

bonsoir nous ne sommes pas passés par avocat tout a été à l'amiable au départ de notre 1er enfant. Je vous explique: il m'a quittée enceinte du 1er pour sa compagne actuelle et on s'est revu et je suis tombée enceinte du 2ème on a fait une erreur ce qui peut arriver à tout le monde. Donc depuis 2 ans il prend les enfants chaque semaine du mardi 16h30 au jeudi 08h30 pendant ces jours de repos ce qui est déjà très bien mais moi j'aimerais qu'il prenne les enfants un peu le week end pour le bien être des enfants et le mien et je ne sais pas si un juge m'accordera ça et la moitié des vacances. Vous me dites que votre ex est cuisinier comment ça se passe pour vous au niveau des jours? merci